14 Mai 1869.

TIMBRE IMPERIAL cen. 50

Procuration
B.

Par devant Me Sereur André notaire à Châteauneuf Charente et son collègue du même canton tous deux soussignés.

A comparu.

Sr Alexis Lebraud tailleur de pierres demeurant à Châteauneuf.

Lequel a par ces présentes, constitué pour sa mandataire

Marie Sautour sa femme, cultivatrice demeurant au Léry commune de Royère (Creuse).

A laquelle il donne tous pouvoirs et autorisations nécessaires pour faire remplacer au service militaire Sr Antoine Lebraud, fils du comparant et de la mandataire et conscrit de la classe de mil huit cent soixante neuf.

Faire agréer tout remplaçant par l'autorité compétente, stipuler avec le remplaçant toutes primes ou indemnités. les payer en tout ou en partie soit comptant soit aux époques qui seront fixées + fixer ces époques de paiement et stipuler tous intérêts. s'adresser à tous agents de remplaçants. faire avec eux toutes les conventions convenables et, par exemple convenir que la prime ou le prix du remplacement ne sera payé qu'un an après la présence du remplaçant sous les Drapeaux.

+ obliger le constituant et s'obliger solidairement avec lui à leur paiement.

Lebraud

Retirer la somme pouvant revenir au comparant sur les fonds déposés à la Bourse Commune constituée devant Me Tourmeux, notaire à Royère par un certain nombre de conscrits du Canton de Royère; employer jusqu'à concurrence ces fonds à payer le prix du remplaçant si les destiner à cet emploi; en faire la consignation entre les mains de toutes personnes solvables.

De toutes sommes reçues ou payées accorder ou exiger toutes quittances et décharges.

Aux effets ci dessus passer

ARCHIVES DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE ★ PROPRIETE PUBLIQUE

et signer tous actes élire domicile et substituer.

Dont acte

Fait et passé à Châteauneuf en l'étude de Me Lesieur

L'an mil huit cent soixante neuf le Quatorze Mai.

Après lecture faite le comparant a signé avec les notaires.

Lebrang

Gueslin

Lesieur Aîné

2.30 Enreg. à Chât.neuf le quatorze Mai 1869 f° 163 r° c 3
Reçu deux francs, décimes trente centimes

Vu par nous juge de paix du canton de Châteauneuf pour légalisation des signatures de MM. Lesieur et Gueslin notaires au dit Châteauneuf apposées ci-dessus.

Châteauneuf le 14 mai 1869.

Lochondusigneau